



Communiqué de presse

Mönchengladbach, le 7 décembre 2018

Le vendredi 7 décembre 2018, la Commission internationale de la Meuse (CIM) a tenu son Assemblée plénière annuelle à Mönchengladbach (Allemagne).

Au cours de cette réunion, l'assemblée s'est penchée sur les résultats des travaux réalisés en 2018 et a adopté le programme de travail pour la période 2019 – 2023.

Les étiages de cet été confirment l'importance de ce thème pour le bassin de la Meuse. L'échange permanent d'informations hydrologiques entre les Etats et Régions de la CIM s'est révélé être un instrument indispensable.

Un plan d'approche des situations d'étiages exceptionnels est en cours d'élaboration. Les premiers résultats seront disponibles dans le courant de l'année 2019.

Le rapport sur l'évaluation de la qualité de l'eau de la Meuse au cours de la période 2014 –2016 a été adopté. La poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau dans le bassin de la Meuse se vérifie.

La célébration, le 13 septembre dernier à Charleville-Mézières, des 20 années de coopération au sein des Commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut fut un succès. Le résultat de cette journée incite et stimule la CIM à poursuivre ses travaux à l'avenir, en particulier dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

En vue de la préparation de l'actualisation des plans de gestion des bassins hydrographiques de la Meuse, les Etats et Régions de la CIM ont échangé les expériences qu'ils ont acquises dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'Eau et de la Directive sur les risques d'inondation.

La prochaine Assemblée plénière de la CIM se tiendra le 13 décembre 2019 en Flandre (Belgique).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter la

Commission internationale de la Meuse (CIM)
Willem Schreurs
GSM: +32-479492912
secr@meuse-maas.be

La CIM en bref :

Les Etats riverains de la Meuse, à savoir la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Région wallonne et la Région flamande ainsi que la Région de Bruxelles-Capitale coopèrent au sein de la Commission internationale de la Meuse (CIM). La coopération se base sur un traité international (Accord sur la Meuse de 2002).

L'objectif de l'Accord sur la Meuse est d'arriver à une gestion durable et intégrée du district hydrographique international de la Meuse.

La Commission de la Meuse dispose d'un secrétariat international, établi à Liège (Belgique). Ce secrétariat facilite la coopération entre les Régions et Etats de l'ensemble du bassin notamment pour la mise en œuvre de la Directive cadre européenne sur l'Eau (Directive 2000/60/CE) et de la Directive européenne sur les risques d'inondation (Directive 207/60/CE).

Les langues de travail de la CIM sont le néerlandais, l'allemand et le français.
Vous trouverez de plus amples informations concernant la CIM sur le site web de la Commission <http://www.meuse-maas.be>